

Règlement du concours photo

1. Préambule

Ce concours photo est organisé par le Réseau GRAPPE (GRoupement des Associations Porteuses de Projets en Environnement) qui réunit les associations organisant la Semaine de l'Environnement de Rennes, Pau, Tours, Dijon, Strasbourg, Perpignan, Montpellier, Toulouse, Nantes et Avignon

2. Inscription

L'inscription se fait auprès de l'association qui organise la Semaine de l' Environnement dans la ville concernée au moment du dépôt des photos. La participation implique l'acceptation du présent règlement et la signature du « contrat de participation » qui sera remis au moment de l'inscription .Le participant prendra soin de renseigner les informations suivantes: Titre de la photo, nom, prénom, téléphone et mail. Le concours est ouvert à tous.

3. Thème

Le thème du concours 2010 est « De la fourche...à la fourchette ! »

Le thème reste ouvert à toute interprétation mais nous rappelons que le concours est organisé dans le cadre de la Semaine de l'Environnement qui a pour but d'informer et de sensibiliser sur les problématiques environnementales actuelles.

4. Déroulement du concours

Les participants peuvent soumettre un maximum de trois photos.

La date limite de dépôt des photos est le : 15 février 2010.

Les photos déposées seront examinées par un jury composé de membres de l'association organisatrice pour une pré-sélection.

Les photos pré-sélectionnées seront exposées dans la ville de l'association organisatrice pendant la semaine de l'environnement qui aura lieu au mois de mars 2010.

Parmi les photos pré-sélectionnées, 3 photos seront primées et accompagnées de lots remis aux gagnants lors de cette manifestation. Les photos primées de chaque ville organisatrice de la Semaine de l'Environnement seront ensuite rassemblées pour une future exposition itinérante.

5. Aspects techniques

La prise de vue des photos peut être argentique ou numérique.

Dans tous les cas, le participant enverra avec son contrat de participation ses clichés sous



Réseau GRAPPE

GRoupement des Associations Porteuses de Projet en Environnement

format numérisé sur la boîte mail de l'association organisatrice avec une résolution minimale de 2000 pixels de largeur minimum pour avoir une impression correcte.

6. Informations générales

6.1 Les participants autorisent en cas de sélection et en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion des concours des années suivantes

6.2 Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. En participant au concours, vous vous engagez à ne fournir que des photos dont les droits d'auteur vous appartiennent.

Ni l'association GRAPPE ni les membres organisateurs ne peuvent être tenu responsable du non respect des droits d'auteur par l'un des participants au concours. (se référer au « contrat de participation »)

6.3 Nous nous réservons le droit de refuser des photos qui iraient à l'encontre des valeurs humaines (caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant...) et environnementales que nous défendons. (se référer au « contrat de participation »)

6.4 Le GRAPPE se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

6.5 Ni le GRAPPE ni les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.



Réseau GRAPPE

GRoupement des Associations Porteuses de Projet en Environnement